

## **Réseau mère-enfant de la Francophonie**

### Détails concernant la possibilité de financement

**Nom du programme :** Subventions pour stages de formation au sein des institutions membres du RMEF

**Date de lancement du programme :** Janvier 2011

**Dates importantes :**

Concours	Stages 2011
Présentations des demandes	15 -03-2011
Étude des demandes	Avril 2011
Date de l'avis de décision	15-05-2011

**Sommaire :**

Le but de cette initiative est de favoriser les échanges entre les équipes des CHU membres du RMEF. Ces échanges se concrétiseront par le financement de stages de courte ou de moyenne durée.

**Description :**

Le RMEF offre des sources de financement pour les demandes de stages au sein des institutions du RMEF. Les demandes doivent être présentées au secrétariat permanent du RMEF (voir coordonnées)

**Fonds disponibles :**

Un montant de 37 000 euros (50 000 \$CAN) est disponible pour l'année 2011.

**Admissibilité :**

- Médecins
- Infirmières
- Sage femmes
- Personnel paramédical (physiothérapeute, ergothérapeute, etc.)
- Gestionnaires
- Cadres de santé
- Chercheurs
- enseignants

**Logistique**

Les demandes de stage seront acheminées au coordonnateur du RMEF du CHU demandeur. Le coordonnateur assurera la synthèse de toutes les demandes et les transmettra à la direction de l'établissement pour validation (un acte formel attestant de cet accord de l'institution devra être joint au dossier d'envoi des demandes au RMEF).

Les dossiers approuvés par la direction de l'établissement seront acheminés au comité d'évaluation du RMEF par le coordonnateur du RMEF du CHU demandeur .

Pour les stages retenus par le comité de sélection du RMEF : la direction de l'établissement se chargera d'organiser l'entente de partenariat avec le CHU accueillant son professionnel en stage ; elle assurera également l'organisation du déplacement (ordre de mission, réservation des billets de transports, remboursement des frais de déplacements...).

### **Entente inter-établissement**

Une entente doit être signée entre les établissements.

### **Processus d'examen et évaluation :**

Un comité formé de 8 personnes évaluera les demandes de stage.

**Paris** : Dr Stéphane Dauger, président du comité scientifique du RMEF, Hôpital Robert Debré

**Marseille** : Laurence Unal, Cadre Supérieur de Santé Puéricultrice, Hôpitaux de Marseille

**Bruxelles** : André Cocle, conseiller juridique, Réseau IRIS, Bruxelles

**Liban** : Randa Rustom, responsable du développement humain et de la communication, Hôtel Dieu de France, Beyrouth

**Bordeaux** : Virginie Valentin, Secrétaire générale, directeur de la coopération et du développement durable, CHU de Bordeaux

**Lyon** : Florence Cavaillé, Responsable des relations Internationales – Hospices civils de Lyon

**Montréal** : Johanne Samson, Coordinatrice scientifique du RMEF, CHU Sainte-Justine

**Paris** : Martine Massiani, Directrice des soins infirmiers, Hôpital Robert Debré

Les **critères** suivants seront utilisés lors de l'examen de la pertinence :

- compatibilité de la demande de stage avec les missions du RMEF et les objectifs de l'établissement demandeur
- objectifs ciblés et modalités de déroulement du stage (implication de l'établissement receveur dans le montage du programme ou adéquation entre les objectifs et la durée de ce stage par exemple)
- retour sur investissement du stage : capacités à diffuser les connaissances acquises au sein de l'établissement par exemple

Compte tenu que l'enveloppe budgétaire est limitée, l'accès aux bourses doit favoriser toutes les disciplines (soignants, sage femmes, paramédicaux, gestionnaires, cadres de santé, chercheurs, enseignants, etc.)

Compte tenu que les membres du RMEF se situent dans 10 pays, l'attribution des bourses doit se faire de façon équitable.

L'importance du retour sur investissement (compte rendu, contribution attendue et évaluation du stage) sera considérée.

Une participation financière de l'établissement demandeur est nécessaire.

### **Conditions d'intervention financière du RMEF:**

Les demandes de stage présentées par les établissements membres pourront faire l'objet d'un soutien financier maximal du RMEF de l'ordre de 3 000 €, correspondant strictement aux frais de déplacements et de séjour de l'agent concerné par le stage.

Le montant d'intervention du RMEF est validé par le comité de sélection, selon les modalités graduées suivantes :

**Niveau 1** : jusqu'à 1 500 € de frais de déplacement et de séjour ; le RMEF intervient intégralement.

**Niveau 2** : au-delà de 1 500 € et jusqu'à 3 000 € ; une participation financière de l'établissement présentant la demande de stage est sollicitée ; cette participation pourra aller jusqu'à 50% du solde restant entre le total des frais de déplacement et de séjour envisagés et le niveau 1 d'intervention du RMEF.

**Niveau 3** : au-delà de 3 000 € ; l'établissement présentant la demande de stage prend totalement à sa charge les frais de transport et de séjour constatés en sus des interventions du RMEF en niveaux 1 et 2

**Exemples :**

- Stage d'un montant de 1 300 € (déplacement et *per diem*) ; l'intervention du RMEF sera de 1.300 €

- Stage d'un montant de 2 500 € (déplacement et *per diem*) ; le comité de sélection du RMEF fixe la part de contribution de l'établissement en niveau 2 à 40%. L'intervention du RMEF sera donc de 1 500 € en niveau 1 et de 60% des 1 000 € restant en niveau 2 soit 600 € ; la bourse octroyée par le RMEF au CHU sera donc de 2 100 €. La contribution du CHU sera de 400 €

- Stage d'un montant de 3 500 € (déplacement et *per diem*) ; le comité de sélection du RMEF fixe la part de contribution de l'établissement en niveau 2 à 50 %. La participation demandée au CHU sera donc de 750 € en niveau 2 et de 500 € en niveau 3 soit un total de 1 250 €. L'intervention du RMEF sera de 2 250 €.

**Dépenses admissibles :**

Frais de déplacement

Frais de séjour (selon un *per diem*)

**Dépenses non admissibles :**

Traitement salarial du stagiaire

Frais de passeport, visas,

**Coordonnées :**

Pour toute question concernant les lignes directrices, la façon de présenter une demande et le processus d'examen, communiquez avec :

Johanne Samson

*Coordonnatrice scientifique*

*Réseau mère-enfant de la Francophonie*

*CHU Sainte-Justine*

*3175 Côte Sainte-Catherine*

*Montréal, Québec*

*H3T 1C5*

téléphone: 514-345-4931 poste 3251

télécopieur 514-345-4805

[joanne.samson.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:joanne.samson.hsj@ssss.gouv.qc.ca)